

**Séance publique du 23 janvier 2006**

**Délibération n° 2006-3171**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Boulevard urbain "est", entre la rue du Dauphiné et la RD 518 - Individualisation d'autorisation de programme globale**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Inscrite au schéma directeur de l'agglomération lyonnaise, la réalisation du boulevard urbain "est" (BUE), véritable colonne vertébrale des secteurs "est" et sud-est, doit répondre aux objectifs suivants :

- faciliter les liaisons entre pôles à travers l'est et le sud de l'agglomération,
- assurer le délestage des voiries communales traversant les zones d'habitat et notamment les centres-villes en déviant la desserte poids lourds des zones d'activités,
- faciliter l'accès à ces zones d'activités,
- créer un espace urbain fédérateur.

Les futurs aménagements des terrains Renault Trucks et le projet Truckland rendent nécessaire l'amélioration de la desserte de ce secteur avec notamment la réalisation du tronçon : rue du Dauphiné - RD 518 à Saint Priest.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 par délibération n° 2004-2077 en date du 12 juillet 2004.

Le projet comporterait dans les 30 mètres d'emprise réservés au PLU :

- la réalisation de deux fois deux voies de circulation de trois mètres chacune avec un terre-plein central planté de quatre mètres permettant l'intégration des voies de tourne-à-gauche,
- une emprise de quatre mètres de part et d'autre de ces voies permettant une réserve pour les transports en commun en site propre,
- l'aménagement de pistes cyclables et de cheminements pour piétons,
- l'absence de stationnement sur la voirie,
- une uniformité des matériaux, du mobilier, des principes d'éclairage et des plantations d'alignement sur la totalité du boulevard.

D'un montant global estimé à 10 500 000 €, le lancement de cette opération se traduit, dans un premier temps par :

- la réalisation des acquisitions foncières,
- le lancement des études de maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'une consultation à venir.

Le montant de ces phases à réaliser entre 2005 et 2008 est de 1 100 000 € pour le foncier et 600 000 € pour les études, soit un total de 1 700 000 €.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 14 novembre 2005 et du Bureau le 12 décembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet de réalisation du boulevard urbain "est" à Saint Priest, partie comprise entre la rue du Dauphiné et la RD 518 pour un montant global de 10 500 000 €.

**2° - Cette opération** est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour un montant partiel de 1 700 000 €, correspondant aux acquisitions foncières et aux études, selon l'échéancier suivant : 1 190 000 € en 2006, 510 000 € en 2007 et au-delà.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,